

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 1<sup>er</sup> octobre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 25 septembre 2020.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>Présente</b>	JULIEN Monique	<b>Présente</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>Présent</b>
BAZINET Bernard	<b>Présent</b>	MATHIS Franck	<b>Présent</b>	PIALHOUX Laurent	<b>Présent</b>
DAGNAS Delphine	<b>Présente</b>	MARENDA Vincent	<b>Présent</b>	ROUMAT Gérard	<b>Présent</b>
GRASSET Cécile	<b>Présente</b>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	<b>Présent</b>
GENDRE Valérie	<i>Absente</i>	METIFEU Francis	<b>Présent</b>	VIGNERON Sébastien	<b>Présent</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Yoann MARENDA, Valérie GENDRE

**ABSENTS**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**ORDRE DU JOUR****2020-46 DM budget principal : comptes de cession à regrouper sur le compte 024**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal sur les articles 675 et 676-1 (compte de cession). Il était inscrit pour ces comptes les sommes suivantes :

- 675 : 15 000 €
- 6761 : 4 000 €

Mais, lors d'une prévision budgétaire, ces articles doivent être regroupés dans le chapitre globalisé 024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

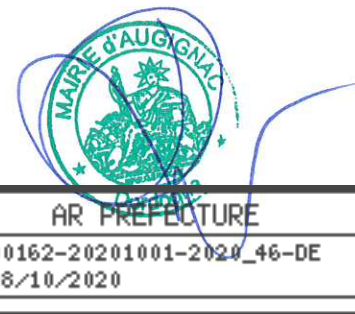
- 675 : - 15 000 €
- 6761 : - 4 000 €
- Regroupé dans le chapitre globalisé :
- 024 : + 19 000 €

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 07 octobre 2020  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 07/10/2020  
Page 1 sur 1



AR PREFECTURE  
024-212400162-20201001-2020\_46-DE  
Regu le 08/10/2020